



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE
CANTON DE CONDE SUR NOIREAU
Commune déléguée de Vassy

ARRETE COMMUNAL
Réglementant le stationnement rue de la 11iem DBB à Vassy

Le Maire de Valdallière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L2213.6,
VU le Code de la Route, notamment les articles L411-1, R411-1et R411-8,
VU l'arrêté portant délégation de fonction et de signature au maire délégué de Vassy en date du 02 juin 2020
VU la demande en date du 18 avril 2024 de Madame Nolwenn DEUIL, représentant l'entreprise de déménagement ADS PACA 15 rue de Galilée 56270 "PLOERMEUR
CONSIDERANT qu'il est nécessaire, d'interdire le stationnement Rue de la 11^{ème} DBB Vassy pour assurer la sécurité des usagers et des personnes réalisant une intervention auprès du Crédit Agricole de Vassy..

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules autres que les véhicules assurant l'intervention auprès du Crédit Agricole, sera interdit le lundi 17 juin 2024 dès 17h00 au mardi 18 juin 2024 18h00 sur les quatre places de parking après la borne de recharge électriques (plan en annexe) sur de la 11iem DBB.

Article 2 : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place par les services techniques de Valdallière.

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Ampliation du présent arrêté

Les services de gendarmerie
Le directeur général de services de Valdallière,
L'entreprise ADS PACA
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

A Vassy
Le 29 avril 2024
Le maire délégué
Mickaël GUETTIER



